



Bulletin municipal

N° 177 - Janvier 2012

Site internet : <http://www.larreule.fr>

Mail : mairie.larreule@wanadoo.fr

☎ mairie : 05.62.96.33.77

Le mot du maire

L'année 2011 qui vient de se terminer a été riche en réalisations, démarches et implications dont les plus marquantes sont déclinées dans les pages qui suivent.

Cette période a été également propice à la réflexion afin de préparer au mieux les enjeux futurs. Un travail poussé impliquant l'ensemble des élus dans le cadre des commissions doit nous permettre de définir les actions prioritaires pour l'avenir.

Pour 2012, quelques urgences ont été identifiées :

- travaux de mise hors d'eau de la maison Castaingt par mesure de conservation de ce patrimoine typique de notre région,
- intervention au niveau des cloches de l'église (usure constatée, modification du système de fixation qui présente un risque pour le bâtiment à terme, mise aux normes électriques).

L'exploitation de la forêt communale suite aux dégâts causés par la tempête KLAUS étant terminée, il nous faudra finaliser le projet de reboisement.

L'année 2012 sera également marquée par la mise en place de la réforme des collectivités territoriales qui suscite beaucoup d'inquiétude et d'interrogation de la part des élus. Au cours des négociations à venir nous nous montrerons vigilants quant au choix des compétences qui sera fait au niveau de la future communauté de communes qui devrait regrouper les deux cantons de Maubourguet et Castelnau Rivière Basse.

Je tiens à remercier le personnel communal pour la qualité et le sérieux de son travail au service de l'intérêt général et des administrés.

Je remercie également toutes les personnes qui s'impliquent dans le cadre associatif ou en dehors pour le bien public.

En ce début d'année 2012, je présente tous mes vœux de bonheur et de santé à l'ensemble des administrés. J'aurai, pour finir, une pensée particulière pour nos chers disparus et leurs familles, ainsi que pour les personnes qui sont confrontées à la maladie, à la solitude ou autres difficultés.

Bien à vous,

Claude Laffonta

Vœux de la municipalité

Toute la population est invitée samedi 28 janvier 2012 à la présentation des vœux de la Municipalité à 18h, à la salle des fêtes.

Comme l'an passé ce sera un moment d'échange amical sur l'actualité communale et associative, ainsi que l'occasion d'évoquer les projets pour l'année 2012.

C'est aussi un moment privilégié pour accueillir et rencontrer les nouveaux habitants de la commune que nous invitons tout particulièrement à cette manifestation.

Carte communale

La carte communale a été validée par un arrêté préfectoral à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée au printemps. Elle s'applique dorénavant en matière d'urbanisme sur le territoire de la commune.

Bois de chauffage

Du bois de chauffage est à nouveau proposé aux conditions habituelles, en priorité aux habitants ne disposant pas de parcelles boisées. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

A noter :

Samedi 28 janvier à la salle des fêtes

- **Présentation des vœux de la Municipalité à 18h**

Dans ce numéro :

Travaux et investissements	2
Réforme de la fiscalité d'aménagement	3
Le mot de l'école Parenthèse	4
Comité des fêtes Tou'couleurs Mysogénial	5
Entretien rivières Réforme des collectivités	6
Etat civil Population INSEE Assainissement OPAH	7
Forêt communale OM : redevance incitative Agenda électoral	8

Au fil des travaux et des investissements

Les investissements qui ont marqué l'année 2011 sont les suivants :

- Aménagement de la place E. Ténot
Ce chantier qui a démarré au cours du 4^{ème} trimestre 2010 a été achevé au début de l'été.

Les travaux ont consisté à :

- créer des allées,
- réhabiliter le mur d'enceinte de la place
- mettre en place le monument et le buste d'E. Ténot,
- installer des poteaux, barrières et panneaux d'information (plan du village, page d'histoire de la commune)

- Eclairage et chauffage salle des fêtes
Amélioration de l'ensemble avec un double objectif : qualitatif, pour un meilleur confort, et économique.

- Menuiseries Mairie-Ecole
Remplacement des menuiseries d'origine (1890) de la façade est du bâtiment mairie-école. Des volets intérieurs au niveau des salles de classe ont été installés. L'ensemble pour un meilleur confort acoustique, thermique et plus de sécurité (verre sécurité).

- Voirie communale
Un programme ambitieux de réhabilitation et d'entretien de la voirie communale a été engagé en 2011 comme c'est le cas tous les trois ans (financement Conseil Général). Un point à temps fait régulièrement tous les ans nous permet de maintenir les voies communales en bon état.

- Acquisition terrain Dauriac

L'acte notarié a été signé en début d'année.

- Enfouissement réseaux

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue des Vieux Métiers.

L'ensemble du réseau d'alimentation électrique de la commune se trouve maintenant sécurisé soit par pose de fils torsadés soit par enfouissement de lignes.

- Divers engins et matériel

Acquisition d'un véhicule Renault Trafic, d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

Achat de jardinières à réserve d'eau pour le fleurissement de la place.

- Récup-verres

Création d'une aire de collecte du verre sur le hameau de Parabère.

- Autres travaux

Elagage des platanes en bordure de la route de Monségur. Ces travaux réalisés par les Brigades Vertes de la Communauté de communes ont nécessité la location d'une nacelle pendant une semaine. La dernière tranche sera réalisée début 2012.

Les subventions des programmes 2010 et 2011 sont aujourd'hui perçues.

Concernant le dernier tronçon d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques réalisé et financé de façon importante par le SDE, la charge résiduelle nous sera facturée sous forme d'annuités.

Monument Eugène Ténot

« Après ces derniers travaux, tout le réseau d'alimentation électrique de la commune sera sécurisé... »



Véhicule communal



Menuiseries Mairie-Ecole

Données financières relatives aux investissements

Programme 2010	Dépense subventionnable	Subvention obtenue	Taux
Toiture église	8385 €	5607 €	66,87%
Aménagement de la place Ténot	50 880 €	31 930 €	62,76%
Eclairage et chauffage salle des fêtes	6133 €	3 280 €	53,48%
Total	65 398 €	40 817 €	62,41%
Programme 2011			
Voirie	40 000 €	20 000 €	50,00%
Menuiseries	22 186 €	15 709 €	70,80%
Total	62 186 €	35 709 €	57,41%
Total général	127 584 €	76 526 €	59,98%

Réforme de la fiscalité d'aménagement

Cette réforme a pour objectif annoncé de simplifier le dispositif fiscal actuel. Le nouveau dispositif prévoit une Taxe d'aménagement constituée de deux parts :

- Une pour la commune (ou la communauté de communes) afin de l'aider au financement des travaux sur les voiries et réseaux ;
- Une pour le département contribuant au fonctionnement des services comme le Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE) et au financement de la protection des espaces naturels sensibles.

Elle remplace la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale spécifique pour le financement des CAUE et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Elle peut être complétée d'un versement pour sous-densité visant à une utilisation plus économe de l'espace en luttant contre la mobilisation excessive des terres par des constructions. Cette taxation supplémentaire mais facultative s'appliquerait sur la valeur du foncier.

La nouvelle taxe d'aménagement (TA) concerne les opérations de construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments ainsi que les installations ou aménagements de toute nature soumis à une autorisation au titre du Code de l'Urbanisme.

En sont redevables les personnes bénéficiaires de l'autorisation ou, en cas de construction sans autorisation ou d'infraction aux obligations résultant de l'autorisation, les personnes responsables de la construction. Un régime d'exonération uniquement de la part communale est prévu dans certains cas. Par exemple en sont exonérées les constructions relevant de l'activité agricole.

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur au mètre carré de la surface de construction, la valeur des aménagements et installations. Elle s'applique sur la somme des surfaces de planchers closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m, calculé depuis le nu intérieur des façades, déductions faites des vides et trémies. Cette valeur est déterminée forfaitairement. Elle est fixée à 660 € pour les constructions hors Île de France.

Mode de calcul de la taxe
Surface x 660 € x taux communal

La valeur des autres aménagements et installations varie suivant qu'il s'agit de tentes, caravanes, résidences mobiles (3 000 € par emplacement), habitations légères de loisir (10 000 € par emplacement), piscine (200 € par m²), panneaux photovoltaïques au sol (10 € par m²), etc. Ces valeurs sont révisées annuellement par le ministère en charge de l'urbanisme.

Un abattement de 50% est appliqué dans un petit nombre de cas de construction. Il s'applique aux cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale ramenant ainsi la valeur du mètre carré de construction à 330€. Le taux applicable aux différentes valeurs est fixé par délibération, il est révisable chaque année.

Après s'être interrogé sur les besoins de financements en extension de voirie et réseaux et avec le souci de ne pas peser excessivement sur les projets de construction, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité un taux modéré de 1,3 % pour la part communale hormis sur le secteur d'aménagement commercial (parcelle ZB 14) où le taux est fixé à 2 % afin d'être en harmonie avec la zone contigüe. Il a décidé d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement à caractère social bénéficiant d'un taux de TVA réduit ainsi que les immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La part départementale a été votée par le Conseil Général. Elle s'applique avec un taux de 1,9 %.

Le fait générateur de la taxe est, selon les cas, la date de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, celle de délivrance du permis modificatif, celle de la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager, celle de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ou, en cas de construction sans autorisation ou en infraction aux obligations résultant de l'autorisation de construire ou d'aménager, celle du procès-verbal constatant la ou les infractions.

Ces dispositions seront appliquées à compter du 1er mars 2012.



Barrières accès école

« La nouvelle taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments ainsi que les installations ou aménagements de toute nature soumis à une autorisation au titre du Code de l'Urbanisme. »



Atelier employé municipal

Le mot de l'école...

Les enfants et les enseignantes de l'Ecole Primaire vous souhaitent une bonne année 2012.

Nous avons terminé l'année scolaire 2010/2011 au sommet ensoleillé du Pic du Midi puis dans les murs chargés d'Histoire de l'abbaye de Flaran et du village de Larressingle.

2011/2012 a bien commencé pour les 28 élèves de l'école : un très beau spectacle d'acrobaties et de musique « Pffff ! » dans le cadre du Festival Jazz in Marciac, une sympathique cueillette de pommes qui s'est terminée par la dégustation d'une excellente compote, un modeste affichage de nos œuvres pour la journée des hobbies...

Comme tous les ans, nous avons participé au Festilivre de Riscle sur le thème du cirque. Les rencontres avec les auteurs, les illustrateurs, les ateliers de découverte donnent une autre dimension à nos lectures et à nos écrits.

Dans le cadre de l'apprentissage des nouvelles technologies, nous avons mis en place un ENT (environnement numérique de travail) qui permet aux enfants de rester en liaison en dehors de l'école par le biais d'une messagerie, d'un blog, d'un cahier de textes...

La classe des petits a repris sa correspondance avec des enfants du Montat (46) : rendez-vous vers le mois de juin. D'autres activités sont prévues: spectacles de théâtre, piscine, lutte, ski et quelques surprises. Le goûter de Noël, le loto, le bal masqué de Carnaval, le repas de la Saint-Jean rythmeront également cette année.

Et tous les jours, chacun fera de son mieux pour progresser, en particulier les huit grands qui partiront au collège l'an prochain !

Nous vous souhaitons une
bonne année 2012.



**Festilivre 2011-2012
Sur le thème du cirque...**



*« Les enfants et
les enseignantes
de l'Ecole
Primaire vous
souhaitent une
bonne année
2012 ! »*

L'association Parenthèse

L'association des parents d'élèves Parenthèse a renouvelé son bureau pour l'année scolaire 2011-2012 avec :

- Présidente : Aurélie LECOT
- Trésorière : Isabelle LERCETEAU
- Secrétaire : Céline GALIN

Le bilan financier de l'année précédente est équilibré, mais le solde de la trésorerie est positif.

Plusieurs dates à retenir pour cette année : le 16 décembre pour le Goûter de Noël, le 4 février avec le Bal Masqué, le 31 mars pour le Loto et enfin le 29 juin avec le Repas de la St Jean.

Ces manifestations sont l'occasion de moments de convivialité. Elles permettent aussi des recettes qui permettent d'offrir un goûter à tous les enfants présents à la garderie du soir, de renouveler les jeux et livres du périscolaire, mais aussi de participer aux sorties et voyages de l'école.



Restauration en plein air

Calendrier de l'association en 2012

Trois dates à ne pas manquer pour soutenir notre école :

⇒ 4 février
Bal masqué

⇒ 31 mars
Loto de l'école

⇒ 29 juin
Repas de la Saint-Jean



Journée des hobbies

« Oxygénation,
 musculation
 douce, détente,
 confiance en
 soi, rires,
 fourires...
 bref, chanter
 n'apporte que
 des
 bienfaits... »



Journée des hobbies

Le mot du comité des fêtes

Cette année a été une fois de plus pleine de joie et de convivialité.

- **Février**

Bal d'hiver animé par « La Follia », sur le thème des années 80

- **Mai**

Fête des tourteaux avec bal animé par « ADISHATZ »

- **Août**

Fête locale avec une nouveauté de taille : l'organisation d'un INTER-VILLAGES partagée avec les communes de Camalès, Caixon, Dours et Oroix.

- **Septembre**

La traditionnelle moutouade

L'assemblée générale s'est tenue le 25 août 2011. le bureau du comité des fêtes est à présent constitué de :

Présidente : Séverine VAUCHER

Co-présidente : Magalie CAMBLAT

Secrétaire : Laure CAMBLAT

Co-secrétaire : Séverine LANCIANO

Trésorier : Fabien DUPUY

Co-trésorier : Céline SABATHE

Calendrier de l'année 2012

Février : Bal d'hiver

Mai : Fête des tourteaux

Août : Fête locale

Septembre : Moutouade



Concert Tou'couleurs
 samedi 10 décembre



Tou'couleurs

Tou'couleurs, la chorale de Larreule, section de l'Amicale laïque, continue de répéter tous les jeudis de 20h30 à 22h30 (sauf vacances scolaires). Seize chanteurs de tous âges, de Larreule et des alentours composent le groupe.

Les répétitions se déroulent dans une salle mise à disposition par la municipalité, que nous souhaitons remercier.

Ainsi, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, sous la direction de Valérie Gerbaldi, chef de chœur, chansons françaises et chants du monde se mélangent dans un répertoire riche et varié.

La chorale se produit à la demande d'associations désirant animer leur village.

Oxygénation, musculation douce, détente, confiance en soi, rires, fourires...bref, chanter n'apporte que des bienfaits.....vous devriez tester...si vous vous laissez tenter, venez nous retrouver un jeudi ou deux pour essayer ...

Compagnie Mysogénial

Après plus de cent représentations de son spectacle « Balai Bourrelesque » qu'elle présentera au Festival du Rire de Toulouse au mois de mars 2012, la Compagnie Mysogénial termine la création de son nouveau spectacle qu'elle aura le plaisir d'offrir prochainement au public larreulais.

Vous serez prévenus, ne le manquez pas !

(www.mysogenial.com)

Bonne année à tous!

Entretien des rivières

Pour répondre à une obligation réglementaire qui conditionne l'attribution de subventions, les syndicats des rivières sont sur le point de finaliser une « déclaration d'intérêt général » (DIG). Ce travail consiste à faire un état des lieux complet des cours d'eau (inventaire environnemental, hydraulique, de tous les enjeux d'intérêt général et de sécurité publique et socio-économique).

Le document final qui doit être validé par tous les partenaires techniques et financiers avant d'être soumis à enquête publique, doit fixer les conditions

d'intervention des syndicats sur une durée de cinq ans accompagnées de plans de financement qui dépendront de la nature des travaux à réaliser.

Cette démarche devra nous permettre de mieux justifier nos interventions qui actuellement sont soumises à des contraintes importantes et de faciliter les relations avec la Police des Eaux (ONEMA).

Notre commune est concernée par l'Echez, le Lys (Syndicat dissous et rattachement au Syndicat de l'Echez) et l'Ayza (Syndicat du Louet-Ayza).



Panneau plan de la commune

Réforme des collectivités territoriales

Le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet prévoit la suppression ou fusion des structures existantes sur les deux cantons de Maubourguet et de Castelnau-Rivière-Basse soit pour l'essentiel le regroupement des Communautés de Communes du Madiranais, des Castels et du Val d'Adour.

Le conseil municipal a été amené à débattre et à donner son avis.

La communauté de communes du Val d'Adour représente une population supérieure au minimum de 5 000 habitants fixé par la loi. Cependant les deux communautés de communes composant le canton voisin de Castelnau-Rivière-Basse n'atteignent pas le minimum fatidique de population et n'ont donc pas de meilleures options de rattachement. Par ailleurs, les compétences des trois communautés de communes sont différentes d'où la difficulté d'harmoniser l'ensemble.

Il serait souhaitable que les ressources qui seront affectées aux différentes collectivités (communautés de communes et communes) soient clairement identifiées car à ce jour il n'y a pas de maquette fiscale et d'outils de simulation.

Quant au devenir des communes rurales : les élus émettent des inquiétudes à ce sujet. Si on additionne les compétences transférées aux trois communautés de communes, que restera-t-il à gérer au sein de nos communes ? Le projet ne risque-t-il pas de remettre en cause la nécessité d'un conseil municipal et le principe du bénévolat qui anime les élus ? Il s'agirait d'un vrai recul démocratique, puisque les prises de décision s'éloigneraient de plus en plus des populations. Se poserait également le problème de la faible représentation des petites communes au sein du conseil communautaire.

Délai et concertation : un « mariage forcé » peut s'avérer désastreux pour l'avenir. Tout élargissement doit se faire sur la base d'une concertation et d'une réflexion préalables s'appuyant sur un projet de coopération intercommunale garantissant une égalité de traitement entre les communes et le bourg centre. Dans ces conditions, le délai imposé de trois mois est très insuffisant.

En conséquence, le conseil municipal a refusé de valider le Schéma Départemental de Coopération intercommunale tel que proposé par M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

«Tout élargissement doit se faire sur la base d'une concertation et d'une réflexion préalables s'appuyant sur un projet de coopération intercommunale »



Panneau histoire de la commune

Etat-civil de l'année 2011

Mariage

20 mars 2010, mariage de Mlle DOUMEIZEL Céline et de M. SALMON Jérôme

Décès

4 janvier 2011, décès de Mlle Betty-Pascale BERNAD-ISUN à Marseille

25 juillet 2011, décès de M. Gérard FEBVRE à Tarbes

19 octobre 2011, décès de M. Robert DOUBRERE à Tarbes

22 novembre 2011, décès de M. Marcel ROMEU à Vic-en-Bigorre

Population (INSEE)

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, notamment en ce qui concerne les dotations de l'Etat, il est convenu de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode consiste à produire pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2012 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées depuis le recensement de 2006 soit le 1^{er} janvier 2009.

Chiffre de la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2012, communiqué par l'INSEE : 440 habitants.

A noter l'évolution de la population sur une dizaine d'années. De 381 habitants en 1999, la population est passée à 440 habitants (année de référence 2009). Soit 59 nouveaux Larreulais, une progression de plus de 15 %.

Ces informations seront mises à jour en juillet prochain avec les résultats du recensement prenant en compte l'enquête de janvier et février 2011 avec un nouveau chiffre de population qui prendra effet en janvier 2013.



Maison Castaingt



« Chiffre de la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2012, communiqué par l'INSEE : 440 habitants. »

Assainissement : mises aux normes

L'opération de réhabilitation des assainissements initiée par l'Agence de Bassin Adour-Garonne et portée par la Mairie avec l'appui du SPANC est enfin terminée. S'agissant d'un dossier global, sa gestion n'a pas été aisée mais le résultat s'avère satisfaisant.

Dix-sept projets pour un montant total de travaux de 83 993, 59 € TTC ont été déposés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour instruction.

Le montant total de la subvention attendue s'élève à 41 973,98 €. Nous avons exprimé auprès des financiers notre souhait qu'il soit répondu favorablement à l'ensemble des demandes.

OPAH (Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat)

Cette opération initiée par la Communauté de communes du Val d'Adour sur les cinq dernières années (2007-2011) va être prolongée à compter de 2012 et étendue au canton voisin de Castelnau-Rivière-Basse.

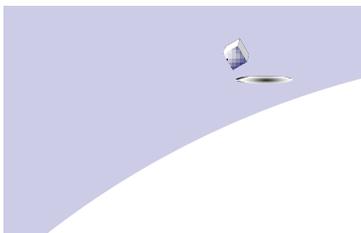
Au cours de cette période 209 logements au niveau cantonal ont bénéficié d'aides (Agence National d'Amélioration de l'Habitat, Conseil Général...).

Concernant la commune de Larreule, neuf logements de propriétaires occupants et quatre logements locatifs (privatifs) ont été accompagnés à hauteur de 151 537 € de subvention au total.

Nous vous tiendrons informés ultérieurement des nouvelles conditions qui seront fixées dans le cadre de la convention à venir.



OPAH : logements locatifs privatifs sur Larreule



Forêt communale

Le projet de révision d'aménagement forestier établi par l'ONF concerne une superficie totale de 89,45 ha avec une attention particulière portée sur la surface impactée par la tempête KLAUS (28,30 ha soit 31,6% de la surface totale).

Après examen détaillé du rapport, d'un état des lieux effectué sur site et au vu des estimations des travaux, le conseil municipal a décidé :

- de privilégier la régénération naturelle sur une surface de 3,8 ha;
- de procéder à la régénération artificielle sur une parcelle entièrement dévastée (6,39 ha). Le montant des travaux qui est estimé à 51 000 € comprend le dessouchage, les plantations, la mise en place d'une clôture (chevreuils) et l'entretien des

deux premières années.

Le choix des essences qui sont fonction de la nature du terrain et de son exposition se porterait sur du chêne sessile (2 ha) et du chêne rouge (4,39 ha).

Ces travaux sont éligibles aux aides mises en place par l'Etat dans le cadre de la tempête KLAUS et leur montant, selon les données actuelles, devrait s'élever à la somme de 27 350 €.

Néanmoins, tout sera mis en œuvre afin de faire chuter le montant des travaux à engager (large consultation, prise en charge de l'entretien des deux premières années, chantier d'insertion pour la mise en place des clôtures...) et de mobiliser toutes les opportunités financières.

Ordures ménagères : la redevance incitative

Le projet de redevance incitative a été engagé depuis novembre 2009.

Il a consisté à mettre en place un groupe de travail dont l'avancement de la réflexion a fait l'objet d'une présentation à chaque comité syndical de Val d'Adour Environnement. Parallèlement une étude de faisabilité financée par l'ADEME a été réalisée par un bureau d'études spécialisé au cours du second trimestre 2010. Les conclusions de l'étude ont été rendues en janvier 2011.

Le nouveau dispositif est basé sur des critères physiques liés à la consommation du service et assis sur le volume de production d'ordures ménagères.

Les objectifs de ce projet sont de :

- répondre à une obligation légale (grenelle 1 et 2) qui vise à diminuer de façon sensible la quantité des ordures ménagères produites et d'instaurer une tarification incitative en introduisant une partie variable (volume du bac différencié en fonction de la composition familiale et nombre d'enlèvements à l'année),
- placer l'utilisateur au centre du dispositif en lui donnant les moyens d'agir dans une équité du service et en le responsabilisant par l'amélioration du tri (réduction des quantités de déchets ultimes... compostage...),

- s'inscrire dans une politique d'avenir, volontariste et permettre à ce nouveau service de bénéficier des aides importantes accordées par l'ADEME actuellement.

Le comité syndical a décidé au cours de sa dernière réunion, lundi 14 décembre, de mettre en place ce dispositif à titre expérimental. Quelques communes et communautés de communes, représentant 5821 habitants et 2566 foyers, ont été retenues pour cette expérimentation. La généralisation de l'ensemble devrait intervenir en 2014.

Le moment venu, de nouveaux bacs (équipés d'une puce informatique) seront remis aux usagers. Leur taille sera fonction de la composition de la famille.

C'est un sujet complexe et sa mise en œuvre ne sera pas aisée (investissement dans un nouveau matériel, information des usagers...). La redevance incitative va dans le sens de l'histoire et revêt un caractère obligatoire à terme. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ce projet ambitieux.

Dans cette attente, il est recommandé, dès à présent, de porter un effort particulier sur le tri et de favoriser dans la mesure du possible le compostage.

Agenda électoral 2012

Deux rendez-vous électoraux importants en 2012 :

Election présidentielle

1^{er} tour : le 22 avril
2^{ème} tour : le 6 mai

Elections législatives

1^{er} tour : le 10 juin
2^{ème} tour : le 17 juin

Le département des Hautes-Pyrénées se voit amputé d'une circonscription et ne mandatera plus que deux députés à l'Assemblée Nationale.

La commune de Larreule se trouve sur la deuxième circonscription.